

153 – OURAGAN IRMA / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire précise que la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ne peut rester insensible à la catastrophe qui a touché les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, suite au passage de l'ouragan IRMA.

Madame le Maire propose que la commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume s'associe à l'élan de solidarité qui a été mis en place par l'Association des Maires du Var et propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € qui sera versée sur un compte spécialement ouvert par l'Association des Maires du Var (Solidarité ANTILLES FRANCAISES - Association des Maires du Var - La Banque Postale Centre Financier de Marseille).

Madame le Maire demande

- D'approuver l'opportunité du versement de cette subvention
- De l'autoriser à verser la subvention de 1 500,00 € précitée sur le compte de l'Association des Maires du Var